

endossée par le président ou le vice-président de la compagnie, et contresignée par le secrétaire et le trésorier, avec l'autorisation de la majorité d'un quorum des directeurs, sera obligatoire pour la compagnie; et tout tel billet promissoire ou lettre de change ainsi fait, tiré, accepté ou endossé par le président ou le vice-président de la compagnie, et contresigné par le secrétaire et le trésorier, en telle qualité, sera censé avoir été dûment fait, tiré, accepté ou endossé, selon le cas, pour la compagnie, jusqu'à preuve du contraire; et il ne sera pas nécessaire, dans aucun cas, d'apposer le sceau de la compagnie sur aucun billet promissoire ou lettre de change; et ni le président, le vice-président ou le secrétaire et le trésorier de la compagnie ne seront individuellement exposés à aucune responsabilité quelconque à l'égard de tels billets promissoires ou lettres de change ainsi faits, tirés, acceptés ou endossés; pourvu toujours que rien de contenu dans la présente section ne sera censé autoriser la compagnie à émettre aucun billet payable au porteur, ou aucun billet promissoire destiné à être mis en circulation comme papier-monnaie ou comme billet d'une banque. 20

20. Le chemin de fer sera commencé dans les trois ans et terminé dans les cinq ans de la passation du présent acte.

21. Le dit chemin de fer dont la construction est par le présent acte autorisée est par le présent déclaré être une entre entreprise à l'avantage général du Canada. 25

#### CEDULE A.

Sachez par ces présentes que je, de  
, en considération de la somme de  
piastres à moi payée par la compagnie du chemin  
de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac  
Ontario, que je reconnais par les présentes avoir reçue,  
cède et transporte à la dite compagnie, ses successeurs et  
ayants-cause à toujours, tout ce certain lot de terre situé

pour les fins de son chemin de fer, et que je  
, épouse du dit  
renonce par les présentes à mon douaire sur ces terrains.

En foi de quoi seing et sceau ce jour  
d mil huit cent soixante

Signé, scellé et délivré  
en présence de

[L. S.]